

## PROJET DE PARC EOLIEN DE LESPARRE-MEDOC

Préparation de la concertation préalable

Compte-rendu d'étape (Mai 2022)

### Le bilan de la phase de préparation à la concertation préalable :

- **71 acteurs** ont été invités à participer à une des **5 réunions organisées**, dont **une vingtaine a été rencontrée** ;
- Un courrier d'information sur la démarche et l'organisation à venir d'une concertation préalable sur le projet a également été adressé aux différents services de l'État impliqués ;
- Des demandes d'entretiens ont été adressées à certains des acteurs n'ayant pas pu participer, qui pourront le cas échéant donner lieu à des comptes rendus complémentaires.

### Le calendrier des rencontres :

- Réunion avec les associations environnementales : 7 mars 2022, Bordeaux
- Réunion avec les élus locaux : 14 avril 2022, Lesparre-Médoc
- Réunion avec les acteurs du territoire et les associations de riverains : 14 avril 2022, Lesparre-Médoc
- Réunion avec les acteurs viticoles et du tourisme : 20 avril 2022, Lesparre-Médoc
- Réunion avec les acteurs sylvicoles et de la gestion de la forêt : 4 mai 2022, Bordeaux

*NB : Une réunion de restitution a été organisée le 16 juin 2022 à l'attention de l'ensemble des acteurs rencontrés, qui a permis une première proposition du dispositif de concertation envisagé et d'amender ce dernier avec les participants.*

### Les réunions de préparation

- **L'ensemble des acteurs rencontrés ont « joué le jeu » d'échanger sur les modalités de la concertation préalable et les thématiques** qu'ils souhaitent voir aborder dans le cadre de cette concertation ;
- A ce stade, **tous les acteurs rencontrés ont confirmé qu'ils souhaitent participer à la concertation préalable** :
  - Participation aux temps d'échange pour les acteurs les plus impliqués ;
  - Envoi de contributions sur le site internet (cahiers d'acteurs), participation aux réunions publiques, etc.).
- En revanche, **la participation à la concertation préalable des acteurs absents des réunions de préparation est plus incertaine** :

- Certains acteurs qui n'ont pas participé aux réunions, comme la Fédération départementale des associations de pêche (FDAAPPMA 33), nous ont dit attendre de connaître le périmètre exact du projet pour savoir s'ils s'impliqueront ou pas dans cette concertation ;
- A signaler également, l'absence notable de certains acteurs à cette phase de préparation, par crainte d'être « associés » à un projet auquel ils s'opposent (notamment la majorité des acteurs viticoles).

## L'information sur le projet

- Les réunions de préparation ont mis en avant **une attente forte en termes d'information** autour du nouveau projet :
  - Certains de nos interlocuteurs s'étaient déjà exprimés lors de l'enquête publique avec une position claire sur le précédent projet et attendent aujourd'hui de connaître les éléments techniques du nouveau projet pour se prononcer ;
  - De manière générale, l'ensemble des participants s'est dit intéressé par les détails techniques du projet, qui seront présentées lors de la concertation préalable : quelles technologies ? quelle zone d'implantation ? quelles évolutions ?...
  - La plupart des participants ont demandé à continuer à être informés sur les prochaines étapes et sur l'avancement du projet. De la même manière, des acteurs n'ayant pas pu participer (FDSEA 33, CIRENA, FDAAPPMA 33, élus des communes du Médoc, etc.) se sont dit intéressés pour recevoir des informations sur le projet.
- Sur cette question, **un point d'attention a été soulevé quant au niveau d'information sur le sujet lors de la concertation préalable** :
  - Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'un projet « concret », avec une zone d'implantation définie, un nombre de machines, etc.
  - Si la proposition de VALOREM de mettre en débat plusieurs scénarios possibles a été jugée intéressante, il a été demandé que le porteur du projet arrive avec des scénarios les plus aboutis possible à présenter : « *ça n'a aucun intérêt si le jour de la réunion vous n'avez aucune information sur la hauteur, les impacts, etc.* »
  - Les associations environnementales, en particulier, souhaitent que le porteur du projet apporte « *le maximum d'information possible sur le sujet* », même si la concertation se déroule avant l'étude d'impact.
- Il ressort également de nos échanges **un besoin d'expliquer aux participants en quoi consiste la concertation préalable, en rappelant l'historique du projet depuis l'enquête publique** :
  - Si le cadre réglementaire et le calendrier prévisionnel de la concertation ont été rappelés en ouverture de chaque réunion, il y a une certaine confusion en termes de procédure réglementaire autour du projet, du fait notamment du retard pris par la concertation préalable ;
  - Plusieurs participants, notamment les élus et les riverains, ont demandé pourquoi VALOREM menait une concertation préalable alors que l'enquête publique avait déjà été menée en 2019. Certains ont même dénoncé « *une situation ubuesque* » alors que l'enquête publique s'était conclue par un avis défavorable du commissaire-enquêteur : « *on a l'impression que VALOREM occupe le temps et l'espace* ».

- **Une des principales attentes exprimées par les associations rencontrées portait sur la place qui leur serait laissée et le rôle qui leur serait confié dans le cadre de cette concertation :**
  - « *Il faut donner de la visibilité aux associations, aux opposants* » : plusieurs associations ont dénoncé une forme d'iniquité dans les moyens de communication et ont souhaité un traitement plus équitable des positions (« *VALOREM a des moyens que les associations n'ont pas* ») ;
  - Certains acteurs rencontrés se sont dit prêts à intervenir « en tribune » dans les réunions ou lors de table-rondes : « *les réunions publiques ne doivent pas être une tribune du porteur du projet, il faut veiller à laisser s'exprimer les opposants aux côtés de VALOREM* ». Certaines associations ont estimé qu'elles devaient avoir « davantage de place que le grand public », notamment lors de débats plus généraux sur les enjeux énergétiques ou la question des émissions de gaz à effet de serre.
  - Il a aussi été proposé que les associations d'opposition puissent proposer des intervenants pour les tables-rondes portant sur les questions éoliennes ;
  - Les associations ont également proposé une communication mixte portée à la fois par VALOREM et les associations, par exemple avec une interview croisée dans la presse ;
  - Il a aussi été demandé à ce que le site puisse accueillir des « billets » ou des « tribunes » en faveur ou contre le projet, sur une page dédiée, éventuellement organisée par thématique ;
  - Dans le même esprit, une association a proposé de réaliser des « pastilles vidéo » avec des interventions filmées (2 ou 3 minutes) pour donner la parole aux associations et à d'autres intervenants, qui pourraient être publiées sur le site de la concertation ou diffusées lors des réunions ;
  - A signaler également, la demande faite par les représentants de riverains de connaître le budget communication de VALOREM sur le projet et la concertation.
- **Plusieurs participants nous ont alertés sur la difficulté à mobiliser le grand public sur le territoire, en insistant sur le travail d'information et communication à faire en amont autour de la concertation :**
  - Pour les élus locaux, il y a un vrai enjeu sur la participation des habitants du territoire, qu'ils estiment difficiles à mobiliser : « *la seule chose qui m'inquiète, c'est la participation* » ;
  - Cet enjeu a été partagé par les associations environnementales, qui regrettent « *des journaux locaux très peu bavards* » : Il y a selon eux un besoin d'information auprès du grand public, qui ne connaît pas forcément le projet ni les enjeux autour de l'énergie et de l'éolien : « *l'enjeu est de ne pas se limiter à un débat de spécialistes* ».
- **En réponse à ce constat, plusieurs solutions ont été avancées :**
  - Parmi les outils de communication proposés pour annoncer la concertation : la presse et les radios locales comme AquifM, les bulletins municipaux, des opérations de boîtage pour informer les habitants, etc. ;
  - Plusieurs participants ont souhaité une démarche pro-active de VALOREM pour aller vers le public, quelle que soit la forme que cela peut prendre : porte-à-porte, micro-trottoirs, stands devant les commerces, etc. La diffusion de flyers les jours de marché pour aller à la rencontre des habitants qui ne suivent pas le projet a par exemple été proposée par certains.

- **A noter, la majorité des acteurs rencontrés sont prêts à relayer l'information autour de la concertation :**
  - Les maires du territoire et la majorité des acteurs rencontrés se sont dit prêts à relayer l'information sur leurs supports de communication : site internet, bulletins municipaux, réseaux sociaux, newsletter, etc.) ;
  - Cependant, si les communes peuvent être des relais d'information sur la concertation, les associations de riverains ont rappelé que ce n'est pas aux communes de faire la « publicité » du projet : « *On ne veut pas une campagne massive de promotion du projet* ».

## Les modalités du dispositif de concertation

- **Une attention particulière a été portée par les associations environnementales au site internet :**
  - Veiller à ce que le site internet ne soit pas trop compliqué : le site doit être synthétique, il ne faut pas « *noyer les gens* » sous trop d'informations ;
  - Pour les associations, il est important de hiérarchiser/prioriser l'information et la documentation accessible ;
  - Rendre les contributions facilement accessibles : le registre des contributions doit être mis à disposition de manière claire sur le site ;
  - Rubrique participative : il faut que les participants puissent contribuer facilement / il faut laisser la possibilité de déposer une pièce-jointe dans les contributions ;
  - Il a été demandé si un traçage des participants en ligne pouvait être fait, afin de savoir d'où venaient les contributions.
- **Diverses propositions ont été faites en termes de format des temps d'échange :**
  - Les visites sur site ont été jugées intéressantes par de nombreux acteurs et un membre de l'association Vent Debout Médoc s'est proposé pour organiser la visite. Certains ont également proposé d'organiser la visite d'un autre parc éolien pour voir à quoi cela peut ressembler concrètement ;
  - Les élus ont conseillé d'organiser les temps publics en soirée, à partir de 18h30.
  - L'idée d'une visioconférence ou d'outils de participation en ligne pour élargir la cible des participants a également été faite, à la fois pour faciliter l'accès à la réunion et pour mobiliser davantage le jeune public ;
  - Les élus se sont montrés plus sceptiques sur l'organisation d'ateliers (« *les ateliers, je n'y crois pas* »), jugeant qu'il sera difficile de faire venir d'autres participants que les opposants déjà mobilisés ;
  - Les associations environnementales ont souhaité « *un débat argumenté avec les différentes opinions* » lors des réunions, afin de ne pas avoir que le discours du porteur du projet ;
  - A noter que certains acteurs n'ont pas émis d'avis particulier sur le format des temps publics : pour ces derniers, l'important était que les gens aient bien l'occasion de s'exprimer, que l'ensemble des thématiques soient abordées et que la démarche soit sincère (« *souvent on a l'impression que le rapport final est rédigé avant même la concertation* »).
- **Des échanges sur le périmètre de la concertation et la localisation des temps publics :**

- Certains participants ont estimé que le périmètre de la concertation devait inclure les deux communautés de communes du Médoc ;
  - Au-delà de ces communautés de communes, il a également été proposé d'inclure l'autre rive de l'estuaire dans le périmètre, au moins pour faire de la communication sur la concertation préalable ;
  - Un point d'attention a également été porté sur les lieux des débats, au motif que « *le public et les questions ne seront pas les mêmes en fonction des lieux choisis* » ;
  - La commune de Lesparre-Médoc a été identifiée comme prioritaire, avec éventuellement d'autres réunions sur les communes voisines ;
  - Certains ont aussi proposé de ne pas concentrer tous les débats sur Lesparre-Médoc et de prévoir par exemple des réunions à Bordeaux : « *la question du mix énergétique concerne toute la France* », « *attention à ne pas avoir uniquement des gens concernés par le projet* ».
- **Plus globalement, ces temps de préparation ont permis de recueillir les thématiques que les acteurs souhaitent voir traiter dans le cadre de la concertation préalable :**
    - La question des nuisances : encombrement visuel, nuisances sonores au niveau des habitations, etc.
    - La question de l'impact sur les flux migratoires, les oiseaux, la biodiversité et sur la protection faune/flore : « *a-t-on des études sur le sujet ?* »
    - L'impact sur l'activité sylvicole ;
    - La gestion forestière et le risque incendie ;
    - La consommation forestière et foncière (« *les projets EnR sont aujourd'hui les principaux consommateurs de fonciers forestiers en Aquitaine* ») ;
    - La question du démantèlement des éoliennes et de leur recyclage (« *tout ce qui concerne « l'après » : quelle est la durée de vie d'une machine ? qui est responsable de leur démantèlement ?* ») ;
    - L'impact sur les vignes : « *est-ce qu'on est loin du secteur viticole ?* » ; « *est-ce que le brassage de l'air peut jouer sur le gel de la vigne ?* »
    - Certains ont appelé à un débat général sur l'éolien : « *a-t-on besoin de l'éolien ?* », « *quid du réchauffement climatique ? quid du mix énergétique ? quid des économies d'énergies à réaliser sur le territoire ? quid du séquençage, de la temporalité des différents projets (centrales PV, parc éolien...) ?* »
    - Il a également été demandé un retour d'expérience sur de précédents projets : « *comment ça s'est passé ailleurs pour VALOREM ?* »
    - De manière générale, les interlocuteurs attendent de trouver lors de la concertation des réponses aux diverses problématiques soulevées lors de l'enquête publique.